|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES OBSERVATIONS,** **DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION****Deuxième session**24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/Doc. 6.8(6)** |
| Présenté par:Secrétaire général 20.IX.2022**VERSION 1** |

**POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR:** **RÈGLEMENT TECHNIQUE ET AUTRES DÉCISIONS TECHNIQUES**

**POINT 6.8 DE L’ORDRE DU JOUR:** **Recommandations formulées par d’autres organes**

**EXAMEN DU PROGRAMME D’ENSEIGNEMENT DE BASE POUR LES MÉTÉOROLOGISTES ET DU PROGRAMME D’ENSEIGNEMENT DE BASE POUR TECHNICIENS EN MÉTÉOROLOGIE ET PROPOSITIONS
DE MODIFICATION DU *RÈGLEMENT TECHNIQUE* OMM-N° 49
(VOLUME I, PARTIE VI ET APPENDICE A)**

|  |
| --- |
| **RÉSUMÉ** |
| **Document présenté par:** Secrétaire général, pour donner suite à la résolution 32 (Cg-XVI) et à la résolution 32 (EC-70)**Objectif stratégique 2020-2023:** Objectif 4.2 – Développer et maintenir les compétences essentielles **Incidences financières et administratives:** Pour prise en compte dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2020–2023**Principaux responsables de la mise en œuvre:** SERCOM et INFCOM, en consultation avec le Bureau de l’enseignement et de la formation professionnelle**Calendrier:** Immédiatement**Mesure attendue:** Adopter le projet de décision 6.8(6)/1 aux fins d’approbation du projet de recommandation 5.1(5)/1 (SERCOM-2) |

# PROJET DE DÉCISION

## Projet de décision 6.8(6)/1 (INFCOM-2)

### Examen du Programme d’enseignement de base pour les météorologistes et du Programme d’enseignement de base pour techniciens en météorologie et propositions de modification du *Règlement technique* (OMM-N° 49, Volume I, partie VI et appendice A)

LA COMMISSION DES OBSERVATIONS, DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’OBSERVATION,

**Rappelant** la [résolution 32 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261#page=285) – Définition des termes «météorologiste» et «technicien en météorologie»,

**Rappelant en outre** la [résolution 32 (EC-70)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5176#page=121) – Plan d’examen pour le Programme d’enseignement de base pour les météorologistes et le Programme d’enseignement de base pour les techniciens en météorologie, qui priait le Secrétaire général d’examiner, avec le Groupe d’experts de l’enseignement et de la formation professionnelle, puis avec le Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle relevant du Conseil exécutif (EC-PEET) qui lui a succédé, le Programme d’enseignement de base pour les météorologistes (PEB-M) et le Programme d’enseignement de base pour les techniciens en météorologie (PEB-TM), en attachant une attention particulière aux progrès scientifiques, aux compétences nécessaires pour recenser les incidences sur les utilisateurs et les communiquer, à l’utilisation en amont des données et des produits de la prévision sans discontinuité, au développement de la gestion, ainsi qu’aux questions socio-économiques et autres questions sociétales pertinentes,

**Constatant** que le [*Guide sur l’application de normes d’enseignement et de formation professionnelle en météorologie et en hydrologie,* Volume I – Météorologie](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=7753) (OMM-N° 1083), publié en 2015, a maintenant été révisé par une équipe d’experts en tenant compte des points de vue du Groupe d’experts pour le développement des capacités, des départements techniques de l’OMM, des commissions techniques, des centres régionaux de formation de l’OMM, des partenaires collaborant avec le Bureau de l’enseignement et de la formation professionnelle de l’OMM dans le cadre de l’initiative du Campus mondial de l’OMM,

**Constatant en outre** que le Groupe d’experts pour le développement des capacités a recommandé au Conseil exécutif d’approuver en conséquence la version révisée de la publication OMM-N° 1083 et les amendements au [*Règlement technique,* Volume I, Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10956)(OMM-N° 49),

**Ayant examiné** le [projet de recommandation 5.1(5)/1 (SERCOM-2)](https://meetings.wmo.int/SERCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/SERCOM-2/French/1.%20Versions%20%C3%A0%20discuter/SERCOM-2-d05-1(5)-RECOMMENDED-AMENDMENTS-TO-TEC-REG-BIPM-BIPMT-draft1_fr.docx&action=default),

**Décide** d’approuver le [projet de recommandation 5.1(5)/1 (SERCOM-2](https://meetings.wmo.int/SERCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/SERCOM-2/French/1.%20Versions%20%C3%A0%20discuter/SERCOM-2-d05-1(5)-RECOMMENDED-AMENDMENTS-TO-TEC-REG-BIPM-BIPMT-draft1_fr.docx&action=default)) en vue de sa soumission à la soixante-seizième session du Conseil exécutif, et ce afin de recommander au Conseil:

1. D’approuver la version révisée du [*Guide sur l’application de normes d’enseignement et de formation professionnelle en météorologie et en hydrologie,* Volume I - Météorologie](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=7753) (OMM- N° 1083), par le biais du projet de résolution figurant à l’annexe 1 de ladite recommandation;
2. De recommander au Congrès météorologique mondial l’adoption des modifications du PEB-M et du PEB-TM *(*[*Règlement technique,* Volume I, Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées, partie VI et appendice A](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10956) (OMM-N° 49) par le biais du projet de recommandation figurant dans l’annexe 2 de ladite recommandation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_